



Divorce et demande si je pourrais toucher une prestation compensa

Par **nana94**, le **22/08/2015** à **20:14**

Bonjour,separe de fait,sans divorce depuis 24 ans, ,mon ex est gerant d un restaurant rapide depuis 2011,je vient de l'apprendre,marie sans contrat de mariage)je actuellement sans travail et touche le rsa de 400euros,je demande l aide juridictionnelle.pourais-je avoir une prestation compensatoire,a un fils majeur de 25ans qui ne travaille pas.en sachant qu'il c'est marie avec moi juste pour les papiers et reconnu mon fils en tant que pere.marie en 1991 et Separee en 1992,et depuis 24ans que des malheurs et na jamais reussie a divorcee,

Par **youris**, le **22/08/2015** à **20:49**

bonjour,
pour avoir une prestation compensatoire, il faut que vous soyez divorcés.
la prestation compensatoire c'est pour l'époux, pour les enfants c'est la pension alimentaire.
par contre si vous êtes encore mariés, vous pouvez demander une aide alimentaire à celui qui est toujours votre mari.
je vous conseille de voir une assistante sociale.
salutations